

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 12 septembre 2016

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire
M. Francis BONZON
Mme Liliane HUSSER
M. Jacques SCHWARTZ
Mme Caroline ROLL
M. Marc JEANVOINE

M. Raymond HUSSER
Mme Marie RANZA
M. Frédéric PANKUTZ
Mme Mariane BERLOCHER
Mme Sylvie ROSINA

Mme Pascale HERRGOTT
M. David HERRSCHER
Mme Sylvie CAILLEBOTTE
M. Jean-Philippe STARCK
M. Stéphane FRANCK

Absents excusés et non représentés : Mme Corinne LUDWIG

M. Michel SCHWARTZ

Ont donné procuration :

Mme Elisabeth BRAESCH à

M. Christian REBERT Maire

Secrétaire de séance :

Mme Caroline ROLL, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Demande de subvention
3. Fonds de concours
4. Dissolution de la communauté de communes du Pays du Ried Brun
5. Renouvellement du contrat enfance et jeunesse
6. Transformation de l'Adauhr en agence technique départementale
7. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
8. Divers

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2016.

Point 2 – Demande de subvention (D-2016-09-31)

Par courrier du 4 juillet dernier, Madame Thérèse ANGELIER, professeur des écoles sollicite une subvention communale pour une classe de découverte qui se déroulera du 16 au 19 octobre 2016 à la Renardière à AUBURE afin de sensibiliser les enfants à l'environnement.

Le conseil départemental du Haut-Rhin participe à hauteur de 13 € par enfant et par nuitée. 25 élèves de l'école maternelle sont concernés par ce voyage.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention équivalente à celle du conseil départemental.

Après avoir entendu ces explications,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'allouer une subvention à l'école maternelle pour son voyage découverte du 16 au 19 octobre 2016 à la Renardière à AUBURE, pour un montant de 975 € soit (25 élèves X 13 € X 3 nuits) ;

DIT à l'unanimité

- que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016

Point 3 – Fonds de concours (D-2016-09-32)

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 29 mars 2016, le conseil communautaire de Colmar agglomération a décidé d'accorder, par le biais d'un fonds de concours, un soutien à ses communes membres, au titre de l'investissement. Le montant alloué à la commune d'Andolsheim s'élève à 60 637,50 €. Trois projets sont présentés, selon les plans de financements ci-après :

- La rénovation thermique de l'école maternelle :

Dépenses	162 172,15 €	Recettes	162 172,15 €
		Autofinancement	51 040,47 €
		Fonds de concours	49 571,73 €
		Soutien à l'investissement	36 000,00 €
		FCTVA	25 559,95 €

- L'acquisition d'un tracteur KUBOTA STV 40 avec équipements :

Dépenses	18 219,60 €	Recettes	18 219,60 €
		Autofinancement	7 674,10 €
		Fonds de concours	7 674,10 €
		FCTVA	2 871,40 €

- L'amélioration acoustique du hall de la salle des fêtes :

Dépenses	16 601,34 €	Recettes	18 219,60 €
		Autofinancement	12 211,56 €
		Fonds de concours	3 391,67 €
		FCTVA	2 616,37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE à l'unanimité

- l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 60 637,50 € à Colmar agglomération pour les projets énumérés ci-dessus ;

AUTORISE à l'unanimité

- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 4 – Dissolution de la communauté de communes du pays du Ried brun (D-2016-09-33)

Monsieur le Maire, expose :

Lors de la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun du 07 septembre 2016, la clé de répartition de droit commun, englobant l'ensemble des 7 communes adhérentes a été présentée pour la détermination de la répartition de l'actif et du passif de la Communauté de Communes selon le tableau ci-dessous :

Budget général		
	Nombre d'habitants	%
ANDOLSHEIM	2 319	0.2548
BISCHWIHR	987	0.1085
FORTSCHWIHR	1 241	0.1364
MUNTZENHEIM	1 157	0.1271
PORTE DE RIED	1 800	0.1978
WICKERSCHWIHR	791	0.0869
GRUSSENHEIM	805	0.0885
TOTAL	9 100	1.0000

Compte tenu de la délibération de la commune d'Andolsheim du 9 novembre 2015 renonçant à l'actif et au passif de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, une nouvelle clé de répartition dérogatoire a dû être déterminée afin de répartir la quote-part d'Andolsheim sur les 6 autres communes.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de retenir le nombre d'habitants des 6 communes comme clé de répartition selon le tableau suivant :

Budget général		
	Nombre d'habitants	%
BISCHWIHR	987	0.1456
FORTSCHWIHR	1 241	0.1830
GRUSSENHEIM	805	0.1187
MUNTZENHEIM	1 157	0.1706
PORTE DE RIED	1 800	0.2654
WICKERSCHWIHR	791	0.1167
TOTAL	6 781	1.0000

Le Conseil Communautaire a donné son accord sur le principe de la répartition de l'actif et du passif de la commune d'Andolsheim sur les 6 autres communes sur la base de cette dernière clé de répartition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité

- le principe de la répartition sur 6 communes voté le 07 septembre 2016 par la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun conformément à la clé de répartition dérogatoire.

Point 5 – Renouvellement du contrat enfance et jeunesse (D-2016-09-34)

Par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2008, a été acté le premier contrat enfance et jeunesse (CEJ) avec la caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin (CAF). Il s'agissait d'une convention d'objectifs et de cofinancement contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour la période 2012-2015 c'est la communauté de communes du pays du Ried brun qui a signé le renouvellement, suite à l'adhésion de la commune d'Andolsheim à cet établissement public de coopération intercommunale le 1^{er} janvier 2010. Celui-ci vient d'être dissout en date du 31 décembre 2015.

La compétence enfance et petite enfance est à nouveau dévolue à la commune qui a la charge de la signature du 2^e renouvellement qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016. En contrepartie de l'engagement financier de la commune, la CAF verse une prestation de service sur les actions développées dans le cadre du contrat enfance et jeunesse. Les actions aujourd'hui en place sont reconduites et améliorées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de signer une convention d'objectifs et de financement « contrat enfance et jeunesse » avec la CAF pour les années 2016 à 2019 ;

CHARGE à l'unanimité

- Monsieur le Maire de la signature dudit contrat et de tous les documents y afférents ;

Point 6 – Transformation de l'Adauhr en agence technique départementale (D-2016-09-35)

Monsieur le Maire indique que l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) s'est engagée dans un processus visant à se transformer en Agence Technique Départementale (ATD) afin de se conformer au nouveau contexte règlementaire, et ainsi de garantir la pérennité de ses compétences et de ses missions au service des territoires.

Le Conseil Départemental souhaite dès à présent engager cette transformation et demande aux communes de se prononcer sur un accord de principe concernant l'adhésion à la nouvelle agence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de se prononcer favorablement sur l'adhésion future de la commune d'Andolsheim à la nouvelle Agence Technique Départementale.

Point 7 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER relate les dossiers instruits par la commission dans les séances du 8 août et du 6 septembre 2016.

Commission travaux et bâtiments :

Monsieur Jean-Philippe STARCK récapitule les travaux effectués depuis la dernière séance :

- intervention mécanique sur le terrain d'entraînement suite au compactage des sols par les grandes pluies ;
- gommage de la seconde rampe de l'escalier de l'école élémentaire par l'entreprise DK Projekt de Geudertheim et vernissage effectué en régie ;
- remplacement des projecteurs défectueux de la place des fêtes par l'entreprise Concept-light.

Commission culture :

La soirée cinéma de plein air a attiré 130 personnes malgré une météo défavorable. La buvette a généré une recette de 103 €, reversée au CCAS.

SYMAPAK :

Le comité directeur réuni le 20 juillet a examiné les points suivants :

- constitution d'une nouvelle commission d'appel d'offres suite à la réforme du code des marchés publics ;
- achèvement des travaux de l'extension de la lingerie ;
- choix du maître d'œuvre pour l'extension nord du bâtiment ;
- ajustement des crédits et informations sur la vie de la Roselière

Syndicat départemental d'électricité :

Le rapport d'activités 2015 a été publié courant juillet. Il est consultable en mairie.

Syndicat pôle Ried brun – collège de Fortschwihr :

Le comité syndical s'est réuni fin août pour évoquer, entre autres, son positionnement vis-à-vis de la contribution à la dette de la commune d'Andolsheim. La décision a été prise de répartir la quote-part due par Andolsheim sur les autres communes concernées, par le versement d'une contribution complémentaire.

Point 8 - Divers

Monsieur le maire informe le conseil des affaires traitées lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- Des poubelles à déjections canines seront installées dans la commune ;
- L'entreprise Strehl est intervenue à la maison des associations pour effectuer un traitement contre les cafards ;
- L'abri en bois installé au complexe sportif sera déménagé à l'école maternelle pour y stocker du matériel ;
- La réunion de préparation du calendrier des manifestations 2017 se tiendra le 21 septembre.

Madame Mariane BERLOCHER, conseillère, présente deux projets de restructuration du complexe sportif.

L'option retenue par les élus consistera, dans ses grandes lignes, à :

- Regrouper les vestiaires football et tennis ainsi que le club-house sous un même toit ;
- Transférer les courts de tennis sur l'actuel plateau sportif et mettre en vente leur terrain d'assiette ;
- Invertir les terrains d'honneur et d'entraînement ;
- Créer une plaine de jeux destinée aux plus petits ;

- À terme :
 - Aménager un accès direct depuis la RD 415 au nord avec la création d'un parking ;
 - Transférer le skate-park et installer un city-stade dans cette même zone.

Le projet sera mené en plusieurs phases, qui nécessiteront des études complémentaires.

La séance est levée à 21h41

Le maire,

Christian REBERT